



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5561<sup>e</sup>** séance

Mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2006, à 16 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Voto-Bernales .....	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Argentine .....	M. Mayoral
	Chine .....	M. Liu Zhenmin
	Congo .....	M. Ikouebe
	Danemark .....	M <sup>me</sup> Løj
	États-Unis d'Amérique .....	M. Bolton
	Fédération de Russie .....	M. Dolgov
	France .....	M. de La Sablière
	Ghana .....	Nana Effah-Apenteng
	Grèce .....	M <sup>me</sup> Telalian
	Japon .....	M. Oshima
	Qatar .....	M. Al-Qahtani
	République-Unie de Tanzanie .....	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie .....	M. Burian

### Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Dixième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2006/821)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 16 heures.*

### **Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Kenzo Oshima, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'octobre 2006. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Oshima pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je félicite également la délégation du Japon pour le travail intensif et productif qu'elle a accompli pendant sa présidence. Je remercie l'Ambassadeur Oshima.

### **Déclaration du Président**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'aimerais dire quelques mots, au moment où je prends mes fonctions à ce poste important. Le Pérou est très honoré de se voir confier la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Dans l'exercice de cette responsabilité importante, je souhaite d'abord exprimer aux membres du Conseil de sécurité l'engagement du Gouvernement péruvien à travailler de manière constructive et responsable pour aborder de façon efficace et opportune les différentes questions qui relèvent de cet organe.

L'attachement du Pérou à servir le système des Nations Unies, dans ses différents organes et champs d'action, est un élément constant de sa politique extérieure. Mon pays est l'un des Membres fondateurs de l'ONU. Tout au long de ses 61 ans d'existence, nous avons accompagné cette Organisation dans les efforts qu'elle a déployés pour relever les nombreux défis au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Des Péruviens illustres ont présidé l'Assemblée générale et la Cour internationale de Justice et assumé les fonctions de Secrétaire général. Ils sont la preuve de l'importance que mon pays accorde aux travaux de notre Organisation.

Le Pérou est une nation démocratique et multiculturelle, qui a forgé son identité en rencontrant

d'autres civilisations du monde et en intégrant certains de leurs éléments dans notre propre culture d'origine. Au seuil du nouveau siècle, mon pays concentre ses efforts sur la consolidation de son développement socioéconomique. Cela passe par une intégration réussie dans les diverses zones et régions du monde. Le Pérou est résolu à contribuer de manière constructive à renforcer les processus globaux, et en particulier à favoriser un règlement pacifique des différents litiges qui affectent la paix et la sécurité internationales. Nous sommes honorés que la communauté internationale ait reconnu cette volonté lorsque, l'an dernier, le Pérou a été élu membre non permanent du Conseil de sécurité.

Tout au long de l'année, nous avons tenu nos engagements en travaillant avec tous les pays représentés à ce Conseil. Ce mois-ci, notre responsabilité sera encore plus grande, mais je suis sûr qu'avec la collaboration de toutes les délégations et du Secrétariat, nous accomplirons cette tâche importante de la meilleure des manières.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Côte d'Ivoire**

#### **Dixième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2006/821)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom des membres du Conseil de sécurité, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Youssouf Bakayoko, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire.

*Sur l'invitation du Président, M. Bakayoko (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question

inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/821, qui contient le dixième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2006/854, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2006/829, qui contient une lettre datée du 18 octobre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Congo.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1721 (2006).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

*La séance est levée à 16 h 10.*